

La chouette chevêche : *athene noctua* (Scop.) en Ajoie

Autor(en): **Juillard, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **45 (1974)**

Heft 10

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824755>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

commerciale moderne la plus poussée. La paysannerie n'a pas le choix ! Nous n'avons cependant pas le droit de bazararder, d'anéantir fleurs, insectes oiseaux, mammifères simplement, parce qu'au point de vue technique et commercial,

c'est plus pratique et surtout plus rentable...

C.-F. Ramuz l'a dit : « Les grands et les petits, les humbles, tous tendent au même but : vivre. »

Ce droit est imprescriptible.

La chouette chevêche *Athene noctua* (Scop.) en Ajoie

par Michel JUILLARD

Avant-propos

C'est au sein de la *Société des sciences naturelles du Pays de Porrentruy*, et plus particulièrement à l'intérieur de sa section ornithologique, qu'en 1971 est née l'idée d'une étude sur la chouette chevêche *Athene noctua* (Scop.). De jeunes ornithologues (François Cattin, Bernard Lachat, Vincent Oeuvray, Jean Rothenbühler et moi-même) décidèrent de se pencher d'une façon plus approfondie sur l'un des plus beaux et des plus intéressants rapaces nocturnes d'Ajoie.

Historique

La chouette chevêche *Athene noctua* (Scop.) est une des plus petites chouettes de Suisse. L'histoire de son nom est fort intéressante. Alfred Richard¹ publiait : « Dans la nomenclature binaire actuelle, la chouette chevêche porte le nom d'*Athene noctua* (Scop.). Le grand Linné ne la connaissait pas, car elle est fort rare en Suède ; sinon pour obéir à la loi de priorité établie par les congrès ornithologiques de la fin du siècle dernier, loi généralement reconnue et appliquée de nos jours, on aurait dû lui donner le nom proposé par cet auteur. Comme, depuis 1758, la première des-

cription exacte de la chouette chevêche a été faite par Scopoli (1769) sous le nom spécifique de *noctua*, tiré de Pline ; c'est celui qui a été adopté. Quant au nom générique d'*Athene*, il est dû à Boie (1822). »

On pourrait se demander pourquoi Boie proposa le nom d'*Athene* à ce petit rapace ? Pour répondre à cette question, il suffit de se plonger dans l'Antiquité pour rencontrer notre petite chouette comme emblème de Pallas Athéné, déesse de la science et de la sagesse. L'œil de la chevêche, si merveilleux, fut certainement la raison de son choix, car il confère à celle-ci un aspect intelligent, malicieux et intéressé.

Répartition dans le Jura

Bien que l'espèce soit connue dans le Jura depuis fort longtemps, les renseignements à son sujet sont très pauvres jusqu'en 1889, date de la publication du premier volume du « Catalogue des oiseaux de la Suisse » par Fatio². Dans cet ouvrage, l'auteur relate des observations de M. Ceppi, médecin à Porrentruy, qui constate la présence de la chouette chevêche en nombre assez élevé aux alentours de la ville (1889).



Cliché ADIJ No 712

Plus près de nous, Corti³ signale une seule observation de W. Rosselet (1925), qui a dénombré six chevêches dans différents endroits du Jura. Tous ces individus étaient tombés dans des cheminées ! Le 8 septembre 1947, J.-Cl. Bouvier observe une chevêche en Ajoie. Le 11 avril 1948, il signale deux individus au même endroit, et le 5 mai 1951 il découvre le nid dans un vieux cerisier à 2 m. 50 du sol. Il y a sept œufs dans la cavité. Par la suite, et jusqu'à nos jours, les observations sont régulières. Dans la vallée de Delémont, de 1966 à 1969, Alain Saunier constate la nidification de la chevêche. Depuis lors, l'espèce semble avoir disparu. Dans le district de Moutier, cet ornithologue nous signale quelques observations irrégulières d'oiseaux isolés :

1963 (février) :	1 individu à Grandval
1965 :	1 individu à Grandval
1969 :	1 individu à Crémines
1970 (19 sept.) :	1 ind. chante à Moutier
1971 (18 mars) :	1 individu à Belprahon

L'observation de 1971 est la dernière connue pour cette région. Aux Franches-Montagnes, Raymond Boillat et Laurent Froidevaux n'ont jamais constaté l'espèce. Dans les régions de Saint-Imier, Chasseral et du plateau de Diesse, Francis Benoit n'a jamais rencontré ce petit nocturne, mais il le signale dans la plaine à l'est de la ville de Bienne (Meienried). Toutes ces observations rejoignent les idées de P. Géroutet⁴ qui mentionne la nidification de la chevêche comme rare au-dessus de 600 m.

En ce qui concerne la densité de population en Ajoie, une estimation réfléchie nous permet de dire qu'il y a environ septante couples nicheurs, soit deux par commune*. L'ampleur des vergers ajoulots n'est certainement pas étrangère à cette densité, la chevêche affectionnant particulièrement ce genre de biotope. Il faut aussi noter que depuis une dizaine d'années, l'enneigement de l'Ajoie ne se fait plus de la même manière qu'avant.

La période hivernale avec un enneigement complet n'excède que rarement deux semaines. La chevêche souffre moins du froid et de la disette et peut donc proliférer.

Biologie

La chouette chevêche vit et se reproduit en Ajoie. En octobre déjà, ses cris plaintifs s'entendent dans les vergers. Le couple semble sédentaire, n'accomplissant que de petits déplacements aux alentours de son lieu de nidification. Les émissions vocales s'accroissent au fur et à mesure que le printemps approche, et, à la lumière d'un réverbère ou dans la lueur d'un clair de lune, il est intéressant de suivre les évolutions passionnantes de ces petites chouettes. L'accouplement a lieu très tôt dans l'année, nous l'avons constaté le 24 mars et le 7 avril 1972.

Les œufs sont blancs, presque sphériques. Ils sont déposés au fond d'un vieil arbre fruitier, dans une corniche de maison, dans un nichoir artificiel ou dans une cavité en rocher. Les œufs reposent sur des débris végétaux, parfois sur un amas de poils et de déjection, restes du nid de l'année précédente. Dans les nichoirs, la chevêche affectionne la tourbe, la terre, la sciure mêlée d'excréments de vache. Le nombre des œufs varie de deux à sept. Une odeur nauséabonde émane du nid : des cadavres de micromammifères (campagnols essentiellement) en jonchent le pourtour, lorsque la nourriture est abondante (1972). Les petits sont tout d'abord couverts d'un duvet blanc qui se ternit bien vite après une à deux semaines. Ils possèdent sur le bec deux volumineuses narines formant un curieux bourrelet qui semble légèrement s'atténuer avec l'âge, mais que l'adulte possède encore.

Ce dernier dépasse les proies en commençant par la tête et les distribue aux poussins, jusqu'au moment où ils sont assez grands et assez forts pour le faire

* Notons que près de Genève, il y avait environ 16 à 20 couples par kilomètre carré⁵ en 1952.

eux-mêmes. Les fientes des jeunes rapaces crépissent de plus en plus l'intérieur du nid. Elles débordent bien souvent à l'extérieur des corniches des maisons et des niochers. Les poussins sont très sales, jusqu'à l'apparition des plumes. Parfois, la quantité de déjection est telle, que les amas de fientes collent aux pattes des jeunes et ne permettent plus à l'observateur de voir les griffes des poussins. Lors des années pauvres en petits mammifères (1973 et 1974), la chevêche semble chercher sa nourriture chez les insectes et les oiseaux. En effet, nous avons trouvé dans de nombreux nids des plumes de moineaux, de mésanges, d'alouettes et de verdiers. De nombreuses élitres de coléoptères s'y trouvaient également, ce qui prouve bien qu'elle ne les dédaigne pas. Il faut noter que les principales sources de nourriture de cette chouette restent les micro-mammifères et les insectes, d'où son rôle extrêmement utile pour l'agriculture. La capture des oiseaux n'est qu'accessoire et c'est certainement elle qui permet à la chevêche de subsister en hiver, lorsque ses proies favorites ont été décimées par le froid ou l'action de l'homme.

Cannibalisme

Nous connaissons déjà des cas de cannibalisme chez plusieurs espèces de grands rapaces tels que le milan royal *Milvus milvus* (L.), le milan noir *Milvus migrans* (Boddaert), la buse variable *Buteo buteo* (L.), la chouette effraie *Tyto alba* (Scopoli), et la chouette hulotte *Strix aluco* L. Lors d'un contrôle d'un nid de chouette chevêche *Athene noctua* (Scop.), situé sous le toit d'une vieille cabane, nous avons eu la preuve formelle que cette méthode de nutrition était également appliquée par la chevêche. En effet, il y avait dans le nid, quatre poussins âgés de trois semaines. L'un d'eux était mort, tué à coup de bec sur la tête, car cette dernière était toute fracassée. Le corps du petit commençait d'être

consommé par les trois jeunes restant. Il n'y avait aucune autre nourriture présente au nid.

Mis à part l'agressivité innée et le jeu éventuel qui auraient pu causer la mort du jeune rapace, il est certain que c'est le manque de nourriture qui pousse les individus les plus forts à attaquer les plus faibles. Nous avons déjà assisté à de tels combats opposant frères et sœurs. Nous avons également observé certains jeunes rapaces qui possédaient sur la tête d'énormes blessures et parfois déjà des cicatrices. Nous touchons ici de près le phénomène de la sélection naturelle et de la lutte pour l'existence : seuls les individus les plus résistants, les plus forts subsistent. Si la nourriture manque, ce sont les plus faibles qui sont sacrifiés. Par contre, nous n'avons jusqu'à présent jamais observé un adulte tuer son propre poussin pour nourrir les autres.

Dangers pour l'espèce

La chouette chevêche est actuellement en nette diminution dans toute la Suisse. La restauration des vieilles corniches des maisons, ainsi que la croissante dévastation des vergers — abattage des vieux arbres dans lesquels elle trouve un abri et surtout un site de nidification (voir fig. 1) — sont les premiers grands dangers qui la guettent. La chevêche paie également un lourd tribut à la circulation routière : le petit rapace, à la tombée de la nuit, chasse habituellement à l'affût sur un arbre, un piquet ou un signal en bordure de route. A l'approche d'une voiture, le petit nocturne s'envole, traverse la chaussée devant le véhicule et se fait écraser. Parfois, la chevêche est seulement blessée et devient alors une victime facile pour les chats domestiques, trop fréquents à l'état « sauvage » en Ajoie. Chaque année, ce massacre inutile diminue considérablement la population des nicheurs. En plus de nos petits rapaces décimés par les hivers rigoureux, quelques individus, cherchant



Cliché ADIJ No 713

Cliché ADIJ No 714



Fig. 1 — En haut : massacre d'arbres fruitiers en Ajoie (Cœuve). En bas : cavité naturelle occupée par la chouette chevêche.

refuge et chaleur, tombent accidentellement dans les cheminées et y meurent. En outre, la chevêche était encore récemment considérée par la superstition populaire comme l'incarnation des esprits maléfiques : cela la condamnait à être crucifiée sur les portes de certaines habitations.

Protection

Les moyens qui permettent de protéger cette espèce sont simples et efficaces. Le premier consiste en l'interdiction de l'abattage systématique des arbres présentant des cavités naturelles, qui, rappelons-le, ne sont pas seulement utiles aux chevêches, mais servent de lieux de nidification à d'autres espèces d'oiseaux. Citons par exemple les espèces cavernicoles les plus communes en

Ajoie : le moineau domestique *Passer domesticus* (L.), le moineau friquet *Passer montanus* (L.), la mésange charbonnière *Parus major* L., la mésange bleue *Parus caeruleus* L., l'étourneau sansonnet *Sturnus vulgaris* L., le rouge-queue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus* (L.), le grimpeur des jardins *Certhia brachydactyla* Brehm, le torcol fourmilier *Jynx torquilla* L., la sitelle torchepot *Sitta europaea* L., et certains pics. De plus, il ne faut pas oublier que l'arbre est en lui-même un écosystème au sein du verger, et qu'il abrite tout un petit monde d'invertébrés et de vertébrés. Pour remédier au manque de cavités naturelles, nous avons posé des nichoirs spéciaux (voir fig. 2), afin de faciliter la nidification de la chevêche. Pour avoir un taux d'occupation optimal nous

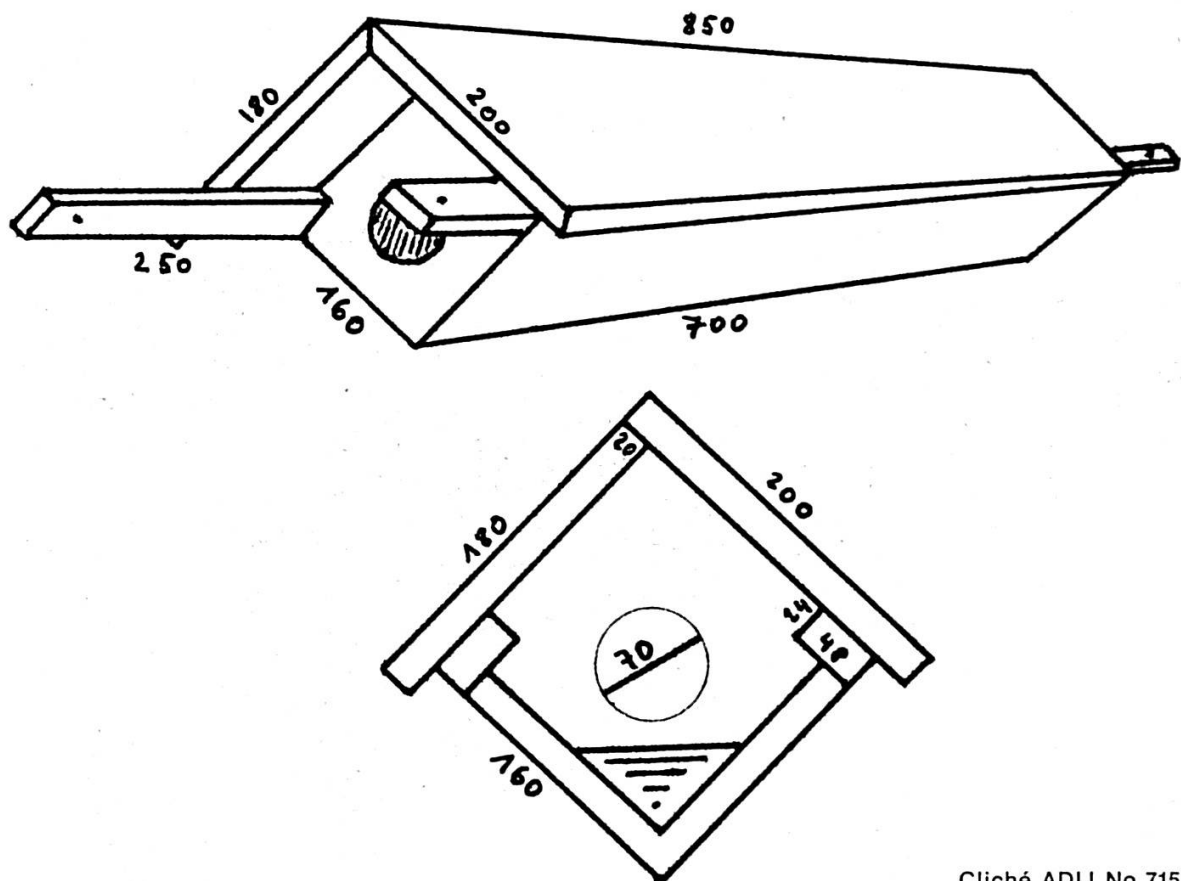


Fig. 2 — Nichoir pour chouette chevêche.

Cliché ADIJ No 715

Pose du nichoir : après avoir imprégné le nichoir, l'accrocher au moyen de fil de fer sous une branche latérale d'un arbre fruitier. Aux endroits de fixation, entourer la branche de bandes protectrices, afin de ne pas la blesser. Déposer à l'intérieur du nichoir une couche de tourbe. Les dimensions sont données en millimètres.

avons prospecté l'ensemble du district, afin de déterminer les biotopes occupés par l'espèce. Nous y avons installé nos nichoirs. Naturellement, l'autorisation de poser les nids artificiels a été demandée aux propriétaires des vergers, qui ont tous accepté notre requête avec gen-

tillesse et compréhension. Nous n'avons plus dérangé les biotopes jusqu'au mois de mai, époque à laquelle de jeunes chouettes grandissaient dans nos nichoirs. Comme nous pouvions le supposer, d'autres espèces d'oiseaux les ont également occupés (voir fig. 3). Les cavi-

Fig. 3

Résultats comparés de l'occupation des nichoirs à chevêches pour les années 1972, 1973 et 1974

Nichoir	1972	1973	1974
1 A		□ N (3)	□ N (4)
2 BE		× rqfb	× mch
3 BC		□ N (3)	□ N (4)
4 BO		—	× etn
5 BU		× rqfb	□ GM
6 CH		—	Bourdon
7 CO		□ N (3)	□ N (4)
8 CN		□ N (2)	—
9 CN		× mch	× mch
10 CG		□ 1 o	—
11 CG		□ N (1) + 1 o	□ N (1) + 3 o
12 CG		—	× etn
13 CT		□ N (2) + 2 o	□ N (1) + 3 o
14 CM		—	□ N (2) + 1 o
15 D		× rqfb	× etn
16 FA		× mch	× md
17 FA		—	× mch
18 FT		× rqfb	× mch
19 F		—	□ GM
20 GF		—	× etn
21 L		—	× etn
22 P	□ N (4)	× etn	× etn
Total des chevêches	4 jeunes 0 œuf stérile	14 jeunes 4 œufs stériles	16 jeunes 7 œufs stériles

Légende de la figure 3

Localités : A : Alle ; BE : Beurnevésin ; BC : Boncourt ; BO : Bonfol ; BU : Bure ; CH : Charmoille ; CO : Cœuve ; CN : Cornol ; CG : Courgenay ; CT : Courtedoux ; CM : Courtemautruy ; D : Damphreux ; FA : Fahy ; FT : Fontenais ; F : Fregiécourt ; GF : Grandfontaine ; L : Lugnez ; P : Porrentruy.

Symboles : □ Occupation par la chevêche
 × Occupation par une autre espèce
 N (3) Nid avec 3 jeunes
 GM Garde-manger **
 o Oeuf

Abréviations des noms des espèces de passereaux ayant utilisé les nichoirs : mch : mésange charbonnière ; etn : étourneau sansonnet ; rqfb : rouge-queue à front blanc ; md : moineau domestique.

** De nombreux auteurs (3-4) ont déjà mis en évidence ce phénomène chez la chouette chevêche. Lorsque les conditions de chasse sont très bonnes, la chouette se saisit de plus de proies qu'il ne lui en faut. Le superflu est caché dans des cavités spéciales souvent sans être touché plus tard.

tés qui ont été délaissées par les chouettes étaient pourtant placées dans le territoire des chevêches. Nous pensons que les couples nicheurs possèdent à ces endroits des sites de nidification naturels que les petits rapaces préfèrent occuper à la place des sites artificiels que nous leur avons placés. Nous avons pu d'ailleurs vérifier trois fois avec succès cette hypothèse.

L'information du public au sujet des dangers que court la chevêche face à la circulation routière constitue un autre moyen efficace de protection. Il faut que chaque conducteur de véhicule soit conscient qu'il peut se trouver subitement face à un de ces rapaces : les automobilistes doivent donc prendre garde et en aucun cas accélérer volontairement pour écraser l'oiseau. (Nous avons déjà vu de ces faits inqualifiables...) Ainsi, les chevêches d'Ajoie continueront à vivre pour notre satisfaction et pour celle de nos enfants, qui, au rythme où va la destruction de la nature, n'auront peut-être plus la joie de contempler ces merveilleuses créatures.

Analyse des résultats

En regardant le tableau de la figure 4, nous constatons les faits suivants :

- En 1972, 1 seul nichoir a été posé et occupé ;
- en 1973, 21 nichoirs sont posés le 13 janvier. En juin 1973, 31,8 % des nichoirs sont occupés par la chouette chevêche ; 14 jeunes s'envoleront après que nous les ayons bagués. 31,8 % des nichoirs sont occupés par des passereaux (57 % par des rouges-queues à front blanc, 28 % par des mésanges charbonnières et 15 % par des étourneaux sansonnets). Seuls 8 nichoirs restent vides, ce qui représente les 36,4 %. Nous récoltons également 4 œufs stériles de chouette chevêche.
- en 1974, aucun nouveau nichoir n'est placé. En juin 1974, 36,4 % des nichoirs sont occupés par la chevêche ;

16 jeunes s'envoleront bagués. 50 % des nichoirs sont occupés par des passereaux (54,6 % par l'étourneau sansonnet, 36,3 % par la mésange charbonnière et 9,1 % par le moineau domestique). 9 % des nichoirs sont vides et 4,5 % occupés par une colonie de bourdons !

A la vue de ces résultats, nous pouvons constater que l'occupation des sites artificiels est concluante (en 1973 : 63,6 % ; en 1974 : 91 %). En deux ans, 30 petites chouettes chevêches sont nées en Ajoie grâce à la pose de cavités artificielles. Une ombre triste au tableau : les œufs stériles. Nous ne savons pas à l'heure actuelle si la quantité de ces derniers augmente, est stable ou si elle diminue. Nous manquons de données antérieures. Une analyse chimique des œufs stériles mériterait d'être entreprise à fond, afin de voir quels sont les facteurs responsables de cette stérilité. Nous remarquons aussi que le rouge-queue à front blanc, hôte de nos nichoirs en 1973 n'a pas reparu dans ceux-ci en 1974. Pouvons-nous mettre cette absence en relation avec le reste de la population européenne qui, selon les ornithologistes ne cesse de diminuer en raison du traitement actif des insectes dans le lieu d'hivernage de ces oiseaux, en Afrique ?

Remerciements

Nos remerciements s'adressent tout particulièrement à l'ADIJ, qui par son aide financière, nous a permis d'acheter le matériel nécessaire à la fabrication des nichoirs. Nous remercions également M. W. Fuchs, d'Ibach, qui nous a fourni les plans du nichoir ainsi que la Station ornithologique suisse de Sempach, qui nous a donné un modèle de nichoir. Notre gratitude va également à MM. J.-Cl. Bouvier, Dr ès sciences à Porrentruy, A. Saunier, instituteur à Grandval, R. Boillat, taxidermiste à La Chaux-des-Breuleux, F. Benoit, commerçant à Romont, L. Froidevaux, instituteur aux Emibois pour les notes ornithologiques qu'ils

nous ont données, ainsi qu'à J. Chalverat, étudiant à Neuchâtel, auteur de l'illustration de la chouette chevêche.

Nous serions très heureux, mes collaborateurs et moi, que d'autres ornithologues jurassiens s'intéressent à la protection de ce rapace et nous transmettent leurs observations. Quant à nous, nous allons poursuivre notre étude sur cette espèce, et espérons que la chevêche apportera à tous ceux qui l'étudieront autant de satisfactions et de contentements qu'elle nous en a procurés.

BIBLIOGRAPHIE

¹ Richard A. (1917). *Nos Oiseaux*, Delachaux & Niestlé, Neuchâtel, 23 : 37.

² Fatio V. (1889). *Catalogue des oiseaux de la Suisse*. Genève et Berne, pp. 116-120.

³ Corti U.-A. (1962). *Juravögel*. Bischofberger & Co., Chur, p. 97.

⁴ Géroudet P. (1965). *Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe*. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel, pp. 369-377.

⁵ Glutz von Blotzheim U.-N. (1964). *Die Brutvögel der Schweiz*. Aargauer Tagblatt AG., Aarau, pp. 319-321.